



Mis en demeure administrative / et pendant je tombe malade

Par **BricABrac**, le **08/05/2023** à **08:31**

Mise en demeure administrative : je dois présenter une autorisation d'exercice jusqu'à délai de 7 jours . Je suis cadre sup. rnPendant cet période (7 jours) je tombe malade . Suis arrêté par le médecin . rnEst ce que l'employeur va me licencier quand même (arrêt de contrat ?)rnEst ce que je vais perdre mon salaire ?rnComment c'est ce que je vais être payé ? rnMerci d'avance

Par **morobar**, le **08/05/2023** à **10:06**

Bjr,rnrnPour un cadre sup, j'ai le regret de vous faire savoir que vous vous exprimez de façon incompréhensible dans un français incorrect.rnrnA reprendre si vous espérez une ou des réponses.